



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 102065

Texte de la question

M. Yves Daniel interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'emploi des jeunes. Un rapport de la Cour des comptes daté de septembre 2016 sur l'accès des jeunes à l'emploi a dressé le constat d'une multiplicité de mesures dont l'articulation gagnerait à être repensée. Il insistait, entre autres, sur la nécessité de « considérer les contrats aidés comme des phases transitoires en particulier vers la formation » et de « davantage recourir aux formations classiques d'alternance ». Privilégier les formations en apprentissage plutôt que les emplois aidés semble être une solution pertinente pour améliorer l'employabilité des jeunes et, de fait, favoriser leur insertion durable sur le marché du travail. Il lui demande donc sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Yves Daniel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102065

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 462

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)